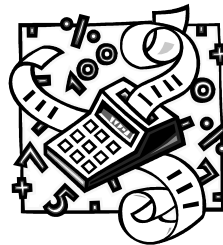




APRES LA PRIME EXCEPTIONNELLE



SI ON PARLAIT SALAIRE !

Au lendemain de la forte mobilisation du 29 janvier, la Direction tente de répondre aux revendications salariales par une « prime exceptionnelle » de 207 €, versée en février !

Il n'en faut pas plus à certaines organisations syndicales pour s'approprier cette annonce, alors que le Président de la SNCF l'avait abordée dans ses vœux aux cheminots évoquant « ... le versement, au 2^e trimestre, d'une prime assise sur les résultats 2008 ».

Si cela met « un peu de beurre dans les épinards » ÇA NE REMPLACE PAS LES NECESSAIRES AUGMENTATIONS DES SALAIRES.

Il s'agit précisément d'une prime exceptionnelle versée en lieu et place d'une participation aux bénéfices, la SNCF ne rentrant pas, malgré la position commune Direction – CFDT – CFTC – UNSA – CGC – FGAAC, dans le champ des entreprises autorisées à mettre en œuvre un dispositif de participation.

LA CGT CONSIDERE QUE CETTE MESURE NE SAURAIT, EN AUCUN CAS, SE SUBSTITUER A DES AUGMENTATIONS GENERALES DES SALAIRES ET A L'OUVERTURE IMMEDIATE DE NEGOCIATIONS SALARIALES POUR 2009.

Dans un contexte de dégradation du pouvoir d'achat, toute mesure portant sur la rémunération peut paraître bonne à prendre. Ainsi la direction n'hésite pas à multiplier ce genre de dispositif au détriment du salaire statutaire qui s'appuie sur :

- ➡ La valeur du point de grille
- ➡ La qualification
- ➡ Le déroulement de carrière
- ➡ La reconnaissance de l'ancienneté

La participation, tout comme « la prime » (nouveau dispositif de reconnaissance des agents qui remplacera la GEXCI en 2010 et mis en place sans aucune concertation avec les Organisations Syndicales) **ne sont pas des mesures salariale pérennes.**

Ce sont des outils de management pour accroître la productivité et répondre aux objectifs financiers contenus dans le projet ambition 2008/2012.

CHAQUE JOUR, DANS LEURS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL LES CHEMINOTS ET LEUR FAMILLE SONT CONFRONTES AUX CONSEQUENCES DE CES CHOIX ECONOMIQUES.

IL FAUT AUGMENTER LES SALAIRES !

Aujourd'hui, alors que la crise économique touche tous les secteurs d'activités, 70% des salariés revendiquent une sécurisation de leur revenu qui passe par une augmentation de leur salaire.

Et pour cause : lorsque les résultats financiers et les bénéfices sont en baisse, c'est aux « revenus aléatoires » que le patronat s'attaque en premier !

Enfin, ce type de mesures ne bénéficie pas aux retraités et ne rentre pas dans le calcul des pensions

APRES LE 29 JANVIER, UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS REVENDICATIF INTERPROFESSIONNEL EST FIXE AU 19 MARS 2008

Ce sera l'occasion pour tous les cheminots, actifs et retraités de revendiquer, avec l'ensemble des salariés, « une véritable augmentation des salaires » et l'ouverture rapide de négociations permettant :

- Une véritable augmentation du pouvoir d'achat des actifs et retraités ;
- Une revalorisation des indemnités, gratifications et allocations (sur ce point et contrairement aux années précédentes, la Direction n'a toujours pas réévalué ces dernières au 1er janvier) ;
- Une augmentation de la prime de travail (lors des négociations retraites, la Direction contrainte d'accorder une augmentation forfaitaire mensuelle de 12,50 en 2008, s'était engagée sur une mesure de même nature en 2009) ;
- Une amélioration du déroulement de carrière avec des mesures immédiates pour les notations 2009.

CHEMINOT(E)S, REFUSEZ :

- ✓ **LA REMISE EN CAUSE DES SERVICES PUBLICS**
- ✓ **L'ECLATEMENT DE NOTRE ENTREPRISE**
- ✓ **LA CASSE DE NOTRE STATUT ET DES GARANTIES COLLECTIVES**

Le 26 mars 2009

 **VOTEZ ET FAITES**  **VOTER**

CGT

Montreuil, le 13 février 2009